

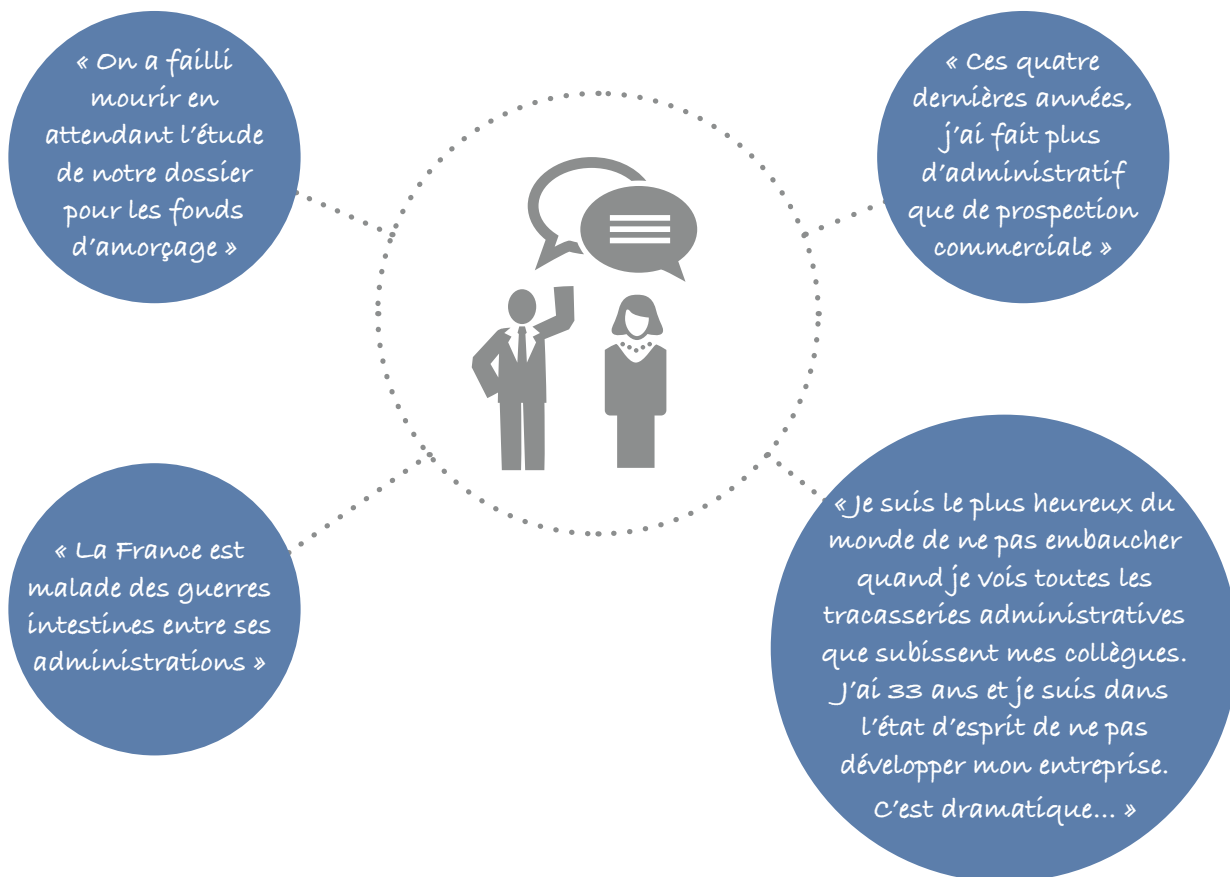
Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Les entrepreneurs s'expriment



Synthèse des consultations menées par les CCI de France





Voici quelques-uns des témoignages nombreux que le réseau des CCI a recueillis auprès des entrepreneurs qu'il accompagne et conseille.

Certes, consultés chaque mois pour le compte de CCI France par l'institut de sondages OpinionWay, les entrepreneurs affichent majoritairement leur sérénité quant à l'avenir de leur entreprise et traduisent leur confiance dans les ressorts de l'économie française.

Ainsi en novembre 2017, le qualificatif optimiste employé pour décrire leur état d'esprit du moment faisait-il un bond de 4 points (34%) tout comme celui de confiant (41%).

50% des interrogés déclaraient que le contexte actuel « est très bien en ce moment », soit le score le plus important depuis le lancement de ce baromètre en janvier 2016.

Pour autant, leur quotidien est donc moins simple qu'il y paraît.

Le Gouvernement dans le cadre du futur plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises a souhaité mettre en œuvre une méthode de consultation innovante à laquelle le réseau des CCI a immédiatement répondu favorablement.

UNE MOBILISATION RAPIDE ET GLOBALE DU RÉSEAU

L'ensemble des CCI s'est mobilisé pour faire remonter des suggestions et des axes d'amélioration sur les thématiques proposées au débat :

- Création, croissance, transmission et rebond
- Numérisation et innovation
- Simplification
- Conquête de l'international

CCI France a, par ailleurs, participé au nom du réseau à l'ensemble des groupes de travail nationaux sur ces thématiques.

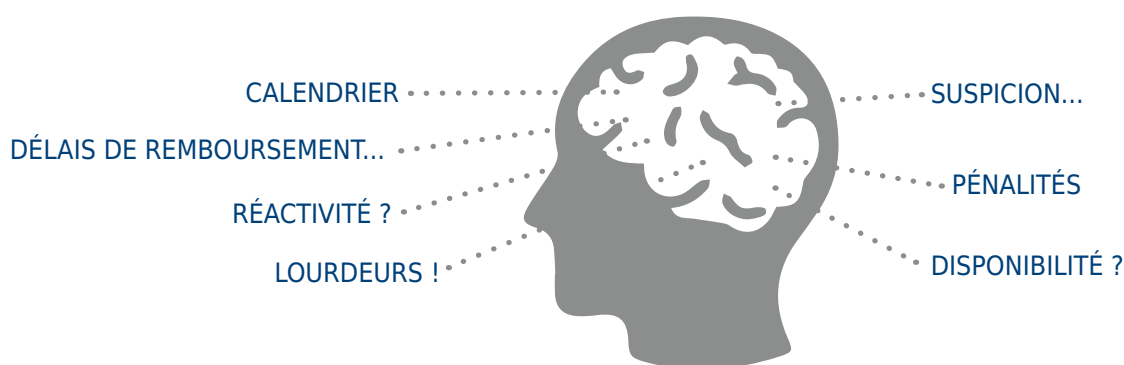
Cette consultation nationale s'est doublée de consultations régionales et territoriales des entrepreneurs (échanges au travers des clubs d'entreprises animés par les CCI, de consultations directes ou en ligne) et de remontées d'informations directes auprès des parlementaires mobilisés par le Gouvernement sur ce sujet.

UNE MÉTHODE DE RECUEIL DIRECT DU POINT DE VUE DES ENTREPRISES : LES FOCUS GROUP

Deux CCI se sont portées volontaires pour organiser des focus group animés par une consultante spécialisée garantissant la neutralité des débats et la libre expression des entrepreneurs.

La CCI d'Amiens-Picardie a accueilli un focus group durant lequel un groupe d'entrepreneurs (jeunes pousses, membres d'une pépinière CCI) s'est plus particulièrement exprimé sur la thématique de l'innovation, de ses contraintes et de ses enjeux.

La CCI Portes de Normandie elle, a organisé sa réunion autour de la simplification administrative en explorant avec un groupe d'entrepreneurs de tailles et de secteurs d'activités diversifiés les relations (difficiles) avec les administrations.



UN MESSAGE FORT À L'ATTENTION DES POUVOIRS PUBLICS

Quel que soit le mode de consultation, les chefs d'entreprise dans leur grande majorité ont exprimé un besoin de flexibilité et une exigence de simplification dans leurs relations avec les administrations.

LES 9 PROPOSITIONS TRANSMISES AUX POUVOIRS PUBLICS

Toutes les propositions qui ont remontées par le réseau apportent un éclairage concret et utile.

L'ensemble de ces contributions est consultable sur :

Dans un souci d'efficacité et de clarté du message à l'intention du Gouvernement, 9 propositions prioritaires ont été retenues.

Elles sont une « clé d'entrée » pour porter la parole des entrepreneurs et des CCI et ouvrir des contributions sur d'autres thématiques.

THÉMATIQUE CROISSANCE, TRANSMISSION ET REBOND

PROPOSITION 1 : VALORISER L'OUVERTURE ENTREPRENEURIALE DANS LE PARCOURS DES JEUNES : les nombreuses initiatives de découverte et de sensibilisation à la création d'entreprise ont permis de faire entrer l'entrepreneuriat dans les parcours pédagogiques des écoliers, lycées et étudiants. Cela n'est plus suffisant, il faut à présent passer à une phase de reconnaissance et donc de valorisation

□ Concrètement

Chaque enfant, collégien, lycéen, étudiant qui participe à un projet entrepreneurial en classe ou hors-scolaire (un stage avec un créateur d'entreprise ou dans une toute jeune entreprise, conduite d'un projet associatif, sportif, caritatif, ...) doit être valorisé et reconnu. Les compétences acquises leur seront indispensables, qu'ils se lancent à leur tour dans la création d'entreprise ou qu'ils deviennent salariés (autonomie, capacité à travailler en équipe, prise de risque, créativité, réactivité...).

Cette valorisation peut prendre plusieurs formes :

- **Une certification de compétences** (plusieurs existent sur le sujet de l'entrepreneuriat) : pour les collégiens, lycéens, étudiants qui mènent un projet entrepreneurial complet. Ils auraient un premier diplôme voire un double-diplôme pour les étudiants et, surtout, une vue détaillée sur leurs compétences et leurs aptitudes. En effet, les certifications de compétences sont liées à un référentiel qui indique clairement les compétences acquises.
- **Exonération des stages en entreprises de 3^{ème}** (ou dans les filières professionnelles) : pour les collégiens qui se sont inscrits dans une de ces actions entrepreneuriales.
- **Création d'une option « Entrepreneuriat » au Bac** : il s'agit de proposer aux lycéens de porter un projet entrepreneurial à plusieurs durant toute l'année et de le pitcher devant un oral au BAC. Cette option rejoindrait celles existantes (sport, musique...) et permettrait de reconnaître les compétences en conduite de projet.
- **Validation d'Unité de Valeur (UV) en études supérieures** : pour obtenir un diplôme en études supérieures, il faut valider un certain nombre d'UV. Il pourrait y avoir une UV « Entrepreneuriat » que l'étudiant pourrait valider s'il mène une action au sein de l'Université / l'école ou hors scolaire (conduite d'un projet associatif, sportif, caritatif, ...).
- **Immatriculation de son entreprise dès 16 ans** : aujourd'hui, il est possible de s'immatriculer avant 18 ans mais, pour cela, il faut être émancipé. Or, de nombreux jeunes proposent leurs talents (sans être déclaré) dès le plus jeune âge pour gagner un peu d'argent de poche. Cette activité pourrait être valorisée par la possibilité de l'immatriculer.



Ils / Elles ont dit :

« Il faudrait faciliter l'embauche des étudiants. Aux Etats-Unis, les étudiants ont des crédits avec leur diplôme, et peuvent avoir plus de crédits s'ils font des stages. Cela permet à l'entreprise de ne pas financer le stagiaire ».

PROPOSITION 2 : CRÉER UN STATUT DE CRÉATEUR - REPRENEUR SUI GENERIS : afin que chaque citoyen ait un socle national de droits en cas de création ou de reprise d'entreprise, sans lien avec sa situation précédente

□ Concrètement

L'objectif de la mesure vise à faire bénéficier toute personne qui se lance dans une création ou reprise d'entreprise des droits suivants :

- **50 heures d'accompagnement** / formation créditées sur son Compte personnel de formation (CPF) qui se cumulent avec les heures déjà existantes avec un surabondamment possible dans les cas de reconversion (pour apprendre le métier + la fonction de créateur et chef d'entreprise) et les cas de grandes difficultés (individus dans le cadre des Ecoles de la 2^{ème} chance ou personnes éloignées de l'emploi depuis de nombreuses années par exemple). Ces heures pouvant être utilisées pour des formations techniques (le métier) ou des formations sur la fonction de créateur - chef d'entreprise ou sur la posture de chef d'entreprise (développement personnel)
- **Une exonération des cotisations sociales** sur la 1^{ère} année (comme cela est le cas pour les demandeurs d'emploi)
- **Maintien des avantages liés au statut précédent**



Ils / Elles ont dit :

« J'ai négocié mon départ de mon entreprise pour changer de vie, je suis demandeur d'emploi et j'ai pu obtenir un financement pour apprendre mon nouveau métier de fleuriste. Mais je n'ai plus de possibilité pour me faire accompagner sur mon projet de création et me former au métier de chef d'entreprise ».

« Je n'ai pas travaillé pendant 15 ans pour m'occuper de mes enfants. Je voudrais me lancer dans l'entrepreneuriat mais je ne bénéficie d'aucune heure sur mon CPF pour me faire accompagner et former ».

« Certaines subventions déguisées sont finalement des arnaques. Comme on vous finance, il faut que vous dépensiez de telle ou telle manière comme par exemple un loyer dans nos locaux ».

PROPOSITION 3 : SÉCURISER L'ENTREPRENEURIAT EN ÉQUIPE POUR L'ENCOURAGER : permettre aux personnes qui participent au lancement d'une nouvelle entreprise de pouvoir le faire en toute sécurité sans passer par le statut de salarié.

▣ Concrètement

Permettre :

- à tous les membres actifs de l'équipe fondatrice (associés ou pas, d'un point de vue juridique)
- aux membres de la famille ou aux proches qui aident de temps en temps le chef d'entreprise (les enfants lors des vacances scolaires par exemple) d'avoir le droit de contribuer ponctuellement à l'activité de l'entreprise sans nécessairement être rémunéré, ni encourir le double risque de travail non déclaré ou de requalification en salariat par l'URSSAF.

L'objectif est de créer un environnement sécurisé qui contribue au développement de l'entreprise.

Ces droits seraient limités et n'empêcheraient pas le paiement de cotisations sociales :

- 24 mois pour l'équipe fondatrice avec le même forfait de cotisations sociales que le mandataire social (3 100 € en année 1 et 4 400 € en année 2)
- X jours par an pour les membres de la famille ou les proches



Ils / Elles ont dit :

« L'idée du bénévolat est top : souvent on fait du bricolage sur ce point on prend des risques. Reconnaître l'entraide familiale raisonnable même s'il le créateur est une personne morale, en eurl, sasu ou sarl, avec quelques conditions pour éviter les dérives et assurances minimales obligatoires, c'est bien ».

« Finalement lorsqu'on débute une entreprise on tombe dans un cercle vicieux où l'on a besoin d'argent pour embaucher mais pour gagner de l'argent nous avons besoin d'employés. Le bénévolat pourrait aider à commencer avec plus d'une ou deux personnes dans l'entreprise pour développer le business. Mais nous pourrions aussi imaginer un coût inférieur à celui d'aujourd'hui pour un premier stagiaire, alternant ou un premier employé ».

THÉMATIQUE NUMÉRISATION ET INNOVATION

PROPOSITION 4 : ENCOURAGER LES TPE / PME À INNOVER GRÂCE À UN CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION QUI PASSERAIT DE 20% À 30% EN S'ALIGNANT SUR LE TAUX DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

▣ Concrètement

La proposition : **relever le taux du Crédit d'impôt innovation à 30%** pour l'aligner sur le Crédit Impôt Recherche

La situation actuelle est la suivante :

> Crédit d'impôt Recherche = 30% du montant total des dépenses R&D réalisées sur l'année civile

> Crédit d'impôt Innovation = 20% des dépenses d'innovation de produit, plafonnées à 400 000 € (conception de nouveaux produits, installations pilotes de nouveaux produits...)

PROPOSITION 5 : INCITER LES TPE / PME À INNOVER EN FACILITANT L'ACCÈS À UN ACCOMPAGNEMENT PAR UN CONSEIL EXTÉRIEUR : renforcer la Prestation Technologique Réseau (PTR)

□ Concrètement

La mesure vise à étendre la capacité et le périmètre de la Prestations Technologique Réseau (PTR) par deux évolutions notables :

- **une augmentation de l'enveloppe de l'Etat** qui serait portée à 5M €/an pour en faire bénéficier d'avantage d'entreprises (entre 600 et 1000)
- **une extension du périmètre** : prendre également en compte les projets d'innovation non technologique comme l'innovation de business model ou l'innovation de services.



Ils / Elles ont dit :

« La distinction entre recherche et innovation est difficile à faire ; en pratique on risque un redressent. On n'est pas dans un environnement administratif très serein »

« Ce sont les jeunes entreprises qui ont le plus besoin du crédit impôt recherche et du crédit innovation. Les grosses, elles s'en servent comme d'une niche fiscale et elles savent l'optimiser »

« Quand mon dossier de PTR a été accepté, j'ai dû attendre mon tour pour toucher l'argent car le budget de l'année était épuisé »

THÉMATIQUE SIMPLIFICATION

PROPOSITION 6 : SIMPLIFIER LA TVA POUR LES TPE / PME PAR :

- l'harmonisation des dates de déclaration et de paiement de la TVA
- l'harmonisation de modes de paiement de la TVA

□ Concrètement

Les mesures visent à :

- définir une date unique de dépôt des déclarations de TVA (du moins pour les TPE/PME) et instaurer une même période de paiement pour la TVA sur les ventes en France, intra-communautaires ou à l'export
- faire coïncider les dates de reversement de la TVA avec celles de la transaction et autoriser l'ensemble des TPE/PME à payer la TVA sur les encaissements (alors qu'actuellement, les entreprises industrielles paient en fonction de leur facturation)
- simplifier le formulaire (les entreprises doivent aujourd'hui déclarer leur chiffre d'affaires global puis le décomposer par taux de TVA)



Ils / Elles ont dit :

« Pourquoi plusieurs dates selon les entreprises pour payer la TVA ? Le 21, le 24 ?... Pourquoi ? »

THÉMATIQUE CONQUÊTE DE L'INTERNATIONAL

PROPOSITION 7 : MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT E-EXPORT DÉDIÉ

aux entrepreneurs, TPE et PME pour les aider à utiliser les outils numériques et le e-commerce pour se développer à l'international.

Concrètement

Programme d'accompagnement e-export

- 1) Une consultation gratuite avec un conseiller en développement international dédié aux techniques e-export / e-commerce
- 2) Un accompagnement individualisé pour la mise en place d'une stratégie internationale sur mesure e-export / e-commerce
- 3) L'identification des marketplaces cibles dans le cadre de la stratégie et un soutien opérationnel pour la mise en relation avec celles-ci
- 4) Un suivi à moyen terme du projet de développement



Ils / Elles ont dit :

« Avant toute chose, il faut bien structurer son projet sur le territoire »

« La barrière de la langue est un frein culturel. On a parfois peur de passer la frontière de peur qu'on ne nous comprenne pas ! »

« Le numérique, c'est un plus, une opportunité pour l'export »

PROPOSITION 8 : MISE EN PLACE D'UNE EXONÉRATION PARTIELLE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS POUR TOUT NOUVEAU CHIFFRE D'AFFAIRES « INTERNATIONAL »

Concrètement

Exonération partielle d'IS pour tout nouveau chiffre d'affaires « international »

Baisse de l'IS à payer par l'entreprise grâce à une exonération dont le montant est à calculer sur la base du nouveau chiffre d'affaires généré directement par une activité «export /international» par l'entreprise dans les 12 mois de l'année écoulée.

PROPOSITION 9 : CRÉATION D'UN STATUT V.I.E. « INTERNE » DÉDIÉ À LA FONCTION EXPORT ET BASÉ EN FRANCE (VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE)

Concrètement

V.I.E. « INTERNE »

Nouvelle formule de V.I.E. (Volontariat International en Entreprise) : le candidat effectue sa mission au sein d'une entreprise française **en France** (et non pas à l'étranger). Il reste pour la durée de sa mission dans l'entreprise au côté du dirigeant. C'est lui qui mène le projet de développement export.

Les modes de recrutement (CIVIWEB) et de gestion administrative (Business France) restent les mêmes que ceux actuellement en vigueur. Les règles administratives et fiscales sont maintenues (exonération de charges salariales).

ET APRÈS ?

La contribution des CCI de France à la phase de consultation initiée par le Gouvernement pour l'élaboration du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) constitue une première étape.

Cette première phase de consultation s'achèvera en effet le 10 décembre par la restitution des travaux des binômes parlementaire-chef d'entreprise.

Le réseau des CCI sera par la suite invité à réagir lors d'une seconde phase de consultation, cette fois-ci grand public et en ligne, à partir du 15 janvier 2018 sur la base des propositions retenues.

La rédaction du projet de loi est programmée en février 2018, en vue d'une ouverture d'un examen parlementaire au printemps.



CCI France

Contact : Ségolène Pavin de Lafarge - s.lafarge@ccifrance.fr

46-48, Avenue de la Grande Armée

CS 50071 - 75858 Paris Cedex 17

T. 01 40 69 37 00

www.cci.fr